



HALL A
APPARTEMENT DE 2 PIÈCES
 n° A 25 au 2ème étage

ENTRÉE	4,35 m ²
SÉJOUR / CUISINE	21,02 m ²
CHAMBRE	11,56 m ²
SALLE D'EAU	4,43 m ²
WC	2,13 m ²
RANGEMENT	1,82 m ²
SURFACE TOTALE HABITABLE	45,31 m²
BALCON	9,60 m ²
SURFACE TOTALE HABITABLE ET ANNEXE	54,91 m²

LEGENDE

AP allège pleine	☰ sèche-serviette
AV allège vitrée	R réfrigérateur
VR volet roulant	LV lave vaisselle
VC volet coulissant	LL lave linge
GC garde corps	C cuisson
☏ soffite/faux plafond	TRI tri sélectif
ETEL esp tech elec du logt	LC linéaire complémentaire
PL placard	

fenêtre	pf coulissante	porte fenêtre	fenêtre fixe
---------	----------------	---------------	--------------

Echelle : 0 50 100 200cm

Indice A Février 2024

Conformément à la réglementation, ce plan est :

EVOLUTIF **PMR**

Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. La forme des jardins (pente, talus...) n'est pas toujours représentée ou l'est à titre indicatif. La végétation éventuellement représentée n'est pas contractuelle. »



ATELIERALLIONE
 ARCHITECTES